

20 février 2024

 CCI AIN

 CCI NORD ISÈRE

 CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Gérées par des chefs d'entreprise, les 13 Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre régionale (CCIR) d'Auvergne-Rhône-Alpes forment un réseau d'établissements publics de proximité au service des entreprises et du développement économique des territoires.

Elles regroupent près de 500 élus et 1700 collaborateurs mobilisés pour accompagner – à tous les stades de leur développement, de leur création à leur transmission – 400 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services.

Une autre mission fondamentale des CCI est de représenter les entreprises et de défendre l'intérêt général des acteurs économiques.

CONTACT :

CCIR Auvergne-Rhône-Alpes
32, quai Perrache - CS 100015
69286 Lyon Cedex 02
Tél : 04 72 11 43 43
ccir@auvergne-rhone-alpes.cci.fr
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Le point de vue des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes

Face au défi de la transition énergétique, Rhônenergia, une opportunité unique qui mérite d'être étudiée

Dans le cadre de la concertation publique préalable sur le projet Rhônenergia, **les CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent apporter leur soutien à la poursuite des études qui permettront d'éclairer la décision définitive de construction de ce nouveau barrage hydroélectrique sur le Rhône.**

C'est notamment le cas des deux **CCI Ain et CCI Nord Isère** dont les territoires sont directement concernés par le projet.

Mais c'est aussi le cas, au vu de l'importance des enjeux énergétiques, de **toutes les CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes, regroupées au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale.**

Transition énergétique, développement des énergies renouvelables, un immense défi

La transition écologique est une priorité pour tous. Les entreprises sont et seront un des acteurs essentiels de cette transition, qu'elles perçoivent à la fois comme un défi et une source d'opportunités.

La sobriété et l'efficacité énergétique, notamment, sont des sujets qui sont regardés aujourd'hui avec beaucoup d'attention par les entreprises, ne serait-ce qu'en raison de l'importance du coût de l'énergie dans leurs prix de revient.

De nombreuses actions en la matière ont été engagées par les entreprises avec des résultats tangibles. D'autres le seront demain et des innovations technologiques permettront probablement dans le futur de réduire sensiblement la consommation énergétique unitaire liée à la production d'un bien ou d'un service.

Mais quels que soient les progrès réalisés ou à venir, il faut observer qu'à partir du moment où l'on souhaite s'orienter massivement et rapidement vers l'utilisation d'énergies décarbonées, pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, **nous avons devant nous une importante « bosse de consommation » d'électricité d'origine nucléaire ou produite par les différentes énergies renouvelables.**

Aujourd'hui, l'électricité représente 25 % de l'énergie finale consommée en France et, selon les prévisions de RTE, l'électrification des usages pourrait obliger la France à doubler sa production d'électricité d'ici 2035, en sachant que la France se fixe pour objectif d'atteindre 33 % d'énergies renouvelables en 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Un des gros challenges des industriels français dans la décennie à venir va être de pouvoir proposer une offre de produits décarbonés pour satisfaire les marchés et des consommateurs de plus en plus avertis et sensibles à cette question de la décarbonation. En matière industrielle, les changements vont être majeurs : **la décarbonation des procédés industriels va s'accélérer dans les années à venir et va se traduire par une forte hausse de la demande industrielle en matière d'électricité décarbonée.**

La **décarbonation des transports**, personnels et professionnels, de fret comme de personnes, va également entraîner une forte progression de la demande en électricité.

Le monde économique souligne la nécessité absolue dans les années à venir de sécuriser l'approvisionnement électrique des entreprises dont les besoins vont croître.

C'est un impératif si on veut, non seulement conserver les activités industrielles présentes sur le territoire, mais aussi mener à bien le projet collectif de **réindustrialisation** de notre pays et tout particulièrement de notre région. Ce projet aura un impact positif en termes d'emplois, de production de richesses mais aussi en termes d'impact carbone, puisqu'en produisant sur place, on élimine les productions de carbone liées au transport et à la logistique de produits qui, ces dernières années, ont eu tendance à venir massivement d'Asie et plus particulièrement de Chine.

Abandonner les énergies fossiles et pouvoir répondre par des procédés décarbonés à cette forte hausse de la consommation d'électricité est un défi d'ampleur qui ne pourra être relevé que par un développement massif, rapide et concomitant de toutes les sources possibles d'énergie décarbonée, tant sur le court que sur le long termes. Tous les potentiels de production de nouvelles énergies non fossiles doivent donc être exploités au mieux et tous les projets d'énergies renouvelables doivent donc être encouragés.

Rhôneergia pourrait apporter une contribution significative au nécessaire développement des énergies renouvelables

Les CCI observent, qu'avec une **puissance avoisinant 40 MW**, le nouveau barrage Rhôneergia produirait en moyenne environ 140 GWh/an d'électricité, soit la consommation électrique annuelle de 60 000 habitants (hors chauffage). On peut également relever que la puissance installée de Rhôneergia et son potentiel de production annuelle représenteraient environ 5 % des objectifs de développement de l'hydroélectricité en France inscrits dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) sur 2019-2028 alors même que **les opportunités de nouveaux barrages hydroélectriques en France sont rares**. Sur le Rhône, Rhôneergia constitue la seule possibilité de réalisation d'un nouvel ouvrage hydroélectrique.

Rhôneergia contribuerait donc, de manière certes limitée mais significative, au nécessaire développement des énergies renouvelables. Dans le contexte précédemment décrit où toutes les opportunités doivent être saisies.

L'hydroélectricité, grâce à ses technologies éprouvées, permet de produire une électricité décarbonée à des tarifs intéressants pour les industriels, les acteurs économiques en général et les populations.

L'hydroélectricité présente également le très gros avantage d'être une source de production d'énergie décarbonée non intermittente, qui n'est pas soumise à des fortes variations de production comme peuvent l'être le photovoltaïque ou l'éolien.

Renforcer la part d'hydroélectricité dans le mix énergétique concourt donc à renforcer la fiabilité du système national électrique ainsi que sa flexibilité : l'hydroélectricité permet d'utiliser l'énergie disponible en cas de surproduction d'électricité et de la restituer lorsque l'offre des ENR intermittentes est limitée.

Retombées économiques, structuration de filières industrielles, disponibilité des compétences et des financements...

La réalisation du barrage Rhôneergia correspond à **un investissement de 330 M€**. En phase chantier, pendant 5 ans, ce sont ainsi 300 personnes qui seraient employées et, en phase d'exploitation, Rhôneergia permettrait la création de 10 à 30 emplois permanents. **Pour l'emploi local, ce projet constituerait donc une opportunité.**

Pour maximiser les retombées économiques sur le territoire, à cheval sur l'Ain et le Nord Isère, les CCI, comme mentionné dans le dossier de consultation, sont favorables à **un recours privilégié aux ressources et entreprises locales ou, par défaut, régionales**. Pour cela, elles pourraient aider la CNR à identifier les entreprises ayant les compétences requises pour participer au chantier.

Il est également à relever que **les retombées fiscales de Rhôneergia** pour les Collectivités sont estimées à 2 millions d'euros, ce qui pourrait aider le territoire d'accueil du projet à répondre aux besoins de développement très importants qui sont les siens, **notamment en termes de logement et de mobilité.**

Au vu des enjeux du territoire, de la taille du bassin d'emploi, de la possible concomitance d'importants chantiers, les CCI estiment qu'il conviendra de développer **une approche transversale de type « démarche grand chantier » afin de coordonner non seulement l'ensemble des acteurs mais aussi les politiques publiques, notamment sur les territoires impactés.**

Les CCI soulignent positivement l'engagement pris par la CNR à ce qu'un certain pourcentage des heures réalisées en phase de construction du projet soient assurées par des publics en insertion professionnelle, en ciblant notamment les métiers en tension, sur la base de discussions à mener avec les filières.

Au-delà de son intérêt propre, **Rhônenergia pourrait participer au développement et à la structuration de la filière des énergies renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes**, en sachant que cette filière présente au niveau mondial de très fortes opportunités de croissance et constitue un enjeu économique de première importance.

La création du nouveau barrage ouvrirait en effet l'opportunité de renforcer les formations et les savoir-faire d'excellence autour de l'hydroélectricité et, plus largement, autour des métiers de la construction (bâtiments et travaux publics) et de l'électromécanique, et ce, en complémentarité avec l'autre grand projet d'infrastructure énergétique local : EPR 2 Bugey.

La réalisation de grandes infrastructures nécessite la mobilisation de compétences très pointues et le montage d'un projet souvent très complexe sur les plans juridique, technique et financier. **Le projet Rhônenergia n'échappe bien sûr pas à cette exigence, mais les CCI souhaitent que les possibilités de sa réalisation soient parfaitement et complètement étudiées.**

La CNR est en effet le premier producteur d'énergie exclusivement renouvelable en France. Avec ses 19 barrages et 49 centrales hydroélectriques, **elle produit 25 % de l'hydroélectricité française**. **C'est un acteur historique, expert du Rhône, dont l'expérience et le savoir-faire sont internationalement reconnus, qu'il s'agisse de son excellence en matière d'hydroélectricité ou de ses nombreuses compétences en matière de protection de l'environnement liées.**

Il faut enfin relever que la loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022, qui a prolongé jusqu'en 2041 la concession du Rhône attribuée à la CNR, prévoit explicitement l'étude et la réalisation du nouveau barrage Rhônenergia par la CNR. **En cas de décision positive, la construction du nouvel aménagement hydroélectrique serait un investissement dont le financement est ainsi acquis** et qui ne demande donc pas aux Pouvoirs publics, tant aux niveaux national que régional, de trouver le budget nécessaire.

Conclusion

Comme tout projet d'importance, **la réalisation de Rhônenergia aurait des impacts environnementaux** relatifs au paysage, à la faune, à la flore, aux impacts du chantier lui-même, etc. **Des questions se posent également en matière de sécurité** : risques naturels d'inondations mais aussi risques industriels et technologiques.

Ces enjeux doivent bien entendu être pris en compte et nécessitent pour être bien appréciés, tant dans leur nature que dans les solutions possibles pour les réduire à des niveaux acceptables, la réalisation d'un certain nombre d'**études spécifiques d'impact**. Le dossier de concertation et la concertation elle-même en attestent.

Pour les CCI, même si ces études ont un coût, l'enjeu majeur du projet Rhônenergia milite fortement pour qu'elles soient conduites avec rigueur et transparence. C'est à leur issue que la réalisation ou non de ce nouvel ouvrage hydroélectrique, ainsi que ses caractéristiques précises, pourra être décidée en toute connaissance de cause.